<u>Interpellation de M. De Bock : Le nettoyage du dépôt clandestin derrière la gare d'Uccle-Calevoet, son coût et la facture adressée à son propriétaire.</u>

M. De Bock rappelle que ce quartier, un peu à l'abri des regards indiscrets, est souillé de manière récurrente par des dépôts clandestins.

M. De Bock félicite Mme l'Echevin Gol-Lescot pour la proactivité dont elle a fait preuve pour le nettoyage de ce dépôt clandestin.

La facture relative à l'enlèvement de ces immondices a-t-elle été adressée à la SNCB-Infrabel ?

<u>Mme Czekalski</u> demande si des contacts ont pu être établis entre la commune, la SNCB et Infrabel pour lutter contre les dépôts clandestins sur ce site.

Les ouvriers communaux ont accompli un travail considérable, qui normalement n'était pas de leur ressort, puisque les dépôts clandestins à l'arrière de la gare se sont produits sur un terrain privé relevant de la SNCB, Bruxelles-Propreté n'intervenant, quant à elle, que pour les voiries régionales.

L'installation de caméras de surveillance est-elle envisagée sur ce site ?

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond que le service de la Propreté a enlevé 6 tonnes de déchets pour un montant de 162,27 € la tonne, soit un total de 973,62 €.

Les frais de personnel s'élèvent, quant à eux, à 1.542 €.

Des négociations sont en cours avec Infrabel pour le règlement de la facture ainsi que pour la sécurisation du site.

Infrabel a installé des barrières « heras », qui se sont avérées inefficaces, vu qu'elles sont très souvent renversées ou détruites par les contrevenants.

De même, des caméras ont été installées, mais vu l'étendue du site, il n'est pas possible de couvrir l'intégralité de sa superficie. Les contrevenants sont d'ailleurs souvent parvenus à repérer ces caméras.

Mme l'Echevin Gol-Lescot signale aussi que le service communal de la Propreté intervient régulièrement pour nettoyer des voiries régionales, car sa réactivité est plus prompte que celle de Bruxelles-Propreté.

Si les services communaux n'intervenaient pas dans ce cas, le dépôt illicite d'un objet quelconque sur une voirie régionale serait démultiplié par des dépôts plus importants dès le lendemain.